

Remise du prix CNSA de la réalisation médico-sociale pour personnes âgées

EHPAD "Résidence La Sérigoule" à Tence · Mercredi 19 octobre 2016

Allocution de Jean-Pierre MARCON · Président du Département de la Haute-Loire

La politique en faveur des personnes âgées est au cœur des missions sociales du Département, qui y consacre près de 14 % de son budget (37 M€) pour le financement de l'Aide Personnalisée à l'Autonomie, à domicile ou en établissement, ou pour l'Aide Sociale à l'Hébergement.

Nous devons tous relever les défis que nous lance notre société contemporaine :

- De plus en plus de personnes âgées ;
- D'ici à 2030, en Haute-Loire, un nombre de personnes âgées dépendantes qui devrait augmenter de 35 %.

La loi d'adaptation de la société au vieillissement, entrée en vigueur au 1^{er} janvier dernier, conforte la collectivité départementale dans son rôle de chef de file de la prise en charge des personnes âgées. Cela s'illustre notamment au travers de son rôle de président de la conférence des financeurs, du comité départemental "Citoyenneté et Autonomie". Il est par ailleurs un acteur majeur dans la refonte de l'Allocation Personnalisée à l'Autonomie, la restructuration des services de l'aide à domicile ou bien encore la réforme de la tarification des établissements d'hébergement avec la mise en place de contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens, CPOM.

Nous sommes aussi concernés par les enjeux qui se rapportent à la vie commune, aux déplacements, et aux besoins supplémentaires en matière de logement et, notamment, d'établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes.

Ici, en Haute-Loire, les EHPAD font beaucoup d'efforts pour améliorer leurs conditions d'accueil. Je l'ai constaté à Saint-Didier-en-Velay, où je me suis rendu le 16 septembre dernier. Je le verrai aussi à Solignac-sur-Loire où, ce samedi matin, je me rends au Foyer bon-Accueil pour inaugurer de nouveaux locaux ; ou bien encore à l'EHPAD des Genêts, au Chambon-sur-Lignon, le 4 novembre prochain.

Notre objectif est de répondre aux enjeux, aux besoins locaux d'accueil, d'offrir un meilleur cadre de vie tant aux résidents qu'au personnel, par des équipements innovants apportant toujours plus de confort et de fonctionnalité.

C'est aussi le résultat d'une concertation efficace avec les architectes qui conçoivent et les entreprises qui réalisent. Et, entre parenthèse, nous nous réjouissons d'autant plus lorsque celles-ci sont de Haute-Loire.

Le résultat est là, et les établissements de notre département se voient distinguer par des récompenses, à l'image, toute récemment, de l'EHPAD Saint-Vincent à Bas-en-Basset. Le 6 octobre dernier, il a été, avec les EHPAD de Saint-Pal-en-Chalencon et d'Aurec-sur-Loire, le premier en France à recevoir le label "Ax'Aide" qui, après analyse de 450 critères à remplir, vient récompenser la bientraitance et la qualité de vie.

C'est aujourd'hui au tour de la résidence "La Sérigoule" de Tence d'être mise à l'honneur. La qualité de son organisation pour la prise en charge des personnes âgées est récompensée par la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie, avec ce prix du "Lieu de vie collectifs et Autonomie 2016" qui lui est remis par Geneviève GUEYDAN, directrice générale de la CNSA dont je salue la présence ici.

Comment, en cette occasion, ne pas penser à Jean DIGONNET, qui fut longtemps maire de Tence et Vice-président du Conseil général. Dans les dernières années de sa vie, Jean a beaucoup œuvré pour que la Sérigoule puisse être restructurée. Exprimons-lui toute notre reconnaissance. Et je n'oublie pas de remercier ceux qui ont pris la suite de Jean, notamment Brigitte RENAUD, mon binôme Conseiller départemental, qui lui a succédé comme maire de Tence et qui préside actuellement le conseil d'administration de la Sérigoule. Je salue aussi Xavier CURA, qui dirige l'établissement.

Merci aux financeurs, aux premiers rangs desquels la CNSA, et aussi à l'ARS.

Dans le dossier de Tence, le Département était intervenu à la marge, notamment avec une garantie d'emprunt sur une partie des prêts, compte-tenu du montant de financement de la CNSA et de l'ARS. Depuis, le Département a élaboré et mis en place un dispositif qui lui permet d'aider les établissements dans leurs investissements en la matière, jusqu'à hauteur de 1 M€ en cofinancement avec les collectivités locales, avec pour objectif que ces travaux ne pèsent pas trop lourd sur le prix de journée des établissements.

Pour finir, je soulignerai que le Département participe au frais d'hébergement des bénéficiaires de l'aide sociale, et verse aussi le forfait dépendance (APA). Cela représente 500 000 € par an soit, sur 10 ans, 5 M€. Mais les résidents demeurent encore à la peine pour le Reste à Charge.

Alors, ne perdons jamais de vue cette question essentielle : qui paye ?